



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante et unième session

26 février-9 mars 2007

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles

Déclaration présentée par Altrusa International, l'American Association of Retired Persons, Armenian International Women's Association, l'Association des États-Unis pour les Nations Unies, l'Association internationale de femmes à la radio et à la télévision, l'Association internationale des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est, le Comité des États-Unis pour UNIFEM, la Communauté internationale Bahaïe, la Congrégation de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, la Fédération internationale des femmes juristes, la Fédération internationale pour l'économie familiale, la Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes, le National Council of Women of the United States, Soroptimist International, le Trickle Up Program, l'Union mondiale des femmes rurales, l'Union mondiale pour le judaïsme libéral, le Virginia Gildersleeve International Fund et Zonta

* E/CN.6/2007/1.



International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

Déclaration

Nous, les organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social citées en titre, toutes membres du Comité des ONG pour UNIFEM, appelons votre attention sur l'esprit d'initiative hors pair dont fait montre le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), qui depuis 30 ans s'emploie à favoriser l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes.

UNIFEM axe ses efforts sur quatre domaines stratégiques et s'emploie à :

- Combattre la féminisation de la pauvreté;
- Mettre fin à la violence contre les femmes;
- Enrayer la propagation du VIH/sida parmi les femmes et les filles;
- Garantir l'égalité des sexes dans le cadre d'une gouvernance démocratique, en temps de paix comme en temps de guerre.

Dans chacun de ces domaines, le travail de catalyseur qu'accomplit UNIFEM joue un rôle considérable face au thème prioritaire de la session de la Commission de la condition de la femme de cette année qui est « L'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles ».

UNIFEM travaille avec les femmes dans plus de 100 pays au niveau communautaire, là où la discrimination et la violence à l'égard des filles prennent forme dans les familles avant même la naissance de l'enfant, par le biais de la sélection prénatale en fonction du sexe et de l'infanticide des filles, et se poursuivent parfois tout au long de leur vie. Dans de nombreuses régions du monde, les filles sont mariées alors qu'elles sont encore enfants, ce qui les oblige souvent à interrompre leurs études, limite leur accès aux soins de santé et à la planification des naissances, les rend économiquement et socialement dépendantes et démunies face à la violence et leur ôte toute possibilité de s'épanouir.

UNIFEM vise à lutter contre les inégalités entre les sexes et la discrimination à l'encontre des femmes et des filles et à les éliminer et adopte pour cela dans toutes ses activités une démarche fondée sur les droits. Dans chacun de ses domaines stratégiques prioritaires, UNIFEM cherche d'abord et avant tout à renforcer les institutions ayant pour vocation de protéger et promouvoir les droits et la participation de la femme.

Partout dans le monde, UNIFEM aide les femmes à signaler les cas de non-respect par leur pays de l'engagement qu'il a pris d'assurer aux femmes des droits égaux par le biais des rapports périodiques que leur pays présente au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. UNIFEM collabore également avec les défenseurs des droits des femmes afin de modifier les constitutions nationales, de susciter l'adoption de nouvelles lois, d'améliorer le système judiciaire et d'élaborer de nouvelles politiques allant dans le sens des obligations des États, en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en matière de droits des femmes et des filles.

UNIFEM, en partenariat avec plusieurs ONG, a joué un rôle de premier plan dans l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1325, résolution

historique sur les femmes, la paix et la sécurité. Cette résolution reconnaît les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles, appelle au respect scrupuleux des dispositions du droit humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme afin de protéger les femmes et les petites filles pendant et après les conflits, appelle l'attention sur les besoins particuliers des femmes et des petites filles dans les situations de conflit et d'après conflit, mentionne en particulier la protection contre la violence sexiste, notamment le viol, et prie le Secrétaire général de commander une étude présentant des données sur la situation des femmes et des petites filles en période de conflit armé. UNIFEM surveille l'application de cette résolution dans les zones de conflit à travers le monde et dresse le bilan de la situation dans des pays donnés sur son site Web intitulé « Les femmes, la guerre et la paix. »

UNIFEM va fêter en 2007 son dixième anniversaire en tant qu'administrateur du Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, établi par l'Assemblée générale de l'ONU. Les subventions accordées par le Fonds financent de petits projets novateurs qui influent sur les lois, les politiques et les comportements et tendent à réduire la violence à l'égard des femmes aux niveaux local, national et régional. Depuis 1997, le Fonds d'affectation spéciale a alloué 10 millions de dollars de dons à 198 projets menés dans 100 pays, mais il n'est pas en mesure de donner suite à toutes les demandes qui lui sont adressées. Comme le demande la résolution portant création du Fonds d'affectation spéciale, UNIFEM rend régulièrement compte à l'Assemblée générale des activités visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

La démarche adoptée par UNIFEM face à la pandémie du VIH/sida met en relief les risques que courent les femmes et les filles dans bien des sociétés en raison de leur condition sociale inférieure. Ces sept dernières années, les programmes d'UNIFEM ont été axés sur l'élimination des inégalités entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, y compris la manière dont les hommes et les garçons peuvent faire évoluer les attitudes qui perpétuent les inégalités entre les sexes. Désormais, UNIFEM soutient les Trois principes directeurs visant à modifier les initiatives prises au niveau national face au sida grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources et une gestion axée sur les résultats.

Depuis 30 ans qu'il existe, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme montre la voie en matière de droits des femmes et des filles, rendant possibles des changements considérables dans la vie sociale, économique et politique de ces dernières. En collaboration avec de nombreux partenaires, à tous les niveaux, le Fonds continuera de lutter contre la discrimination douloureuse et multidimensionnelle que subissent encore tous les jours les femmes et les petites filles du monde entier. Nous appuyons sans réserve ses initiatives.